

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4419

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartiers Etats-Unis, Langlet Santy et Mermoz - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2006 - Participation financière - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise prévoit un programme d'actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur les quartiers Etats-Unis, Langlet-Santy et Mermoz du 8° arrondissement de Lyon. Les principaux objectifs sont les suivants :

- garantir une prestation de qualité dans les services rendus aux habitants (propreté, entretien des espaces publics et des parties communes, etc.),
- préciser les compétences des services gestionnaires et des collectivités,
- assurer une meilleure cohérence entre les interventions,
- aider à construire des réponses à des besoins insuffisamment ou pas couverts (besoin de médiation, lutte contre certaines pollutions comme les vidanges sauvages, déjections canines, etc.),
- mettre en place des actions de soutien aux personnels de proximité, notamment par l'organisation de séquences de formation dans une approche inter-institutionnelle,
- aider à l'implication des habitants dans une perspective de coproduction de relations sociales dans la proximité,
- lutter, dans le respect de la loi, contre les phénomènes d'incivilités et de violences que connaissent certains îlots du quartier.

Le coût global de ces opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2006 est estimé à 984 583 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 162 176 € nets de taxes.

La répartition de l'aide de la Communauté urbaine serait la suivante :

- quartier des Etats-Unis	14 155 € nets de taxes
- quartier Langlet-Santy	18 961 € nets de taxes
- quartier Mermoz	129 060 € nets de taxes

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006 indiquant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité dans les quartiers Etats-Unis, Langlet-Santy et Mermoz du 8° arrondissement de Lyon pour l'année 2006 tel que figurant en annexe ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 162 176 € nets de taxes aux différents bénéficiaires, répartis comme suit :

- 14 155 € nets de taxes pour le quartier Etats-Unis,
- 18 961 € nets de taxes pour le quartier Langlet Santy,
- 129 060 € nets de taxes pour le quartier de Mermoz.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière arrêtant les modalités de versement entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 370, 657 480 et 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,